



**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Le 15 juin 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 15 juin 2023, à 19 heures, à la salle du Conseil de la MRC de Roussillon, située au 260, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant et président
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac et vice-président
Mme Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine
M. Michel LeBlanc, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Daniel Grenier, conseiller municipal de la Ville de Candiac

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer.

Monsieur Claude Brosseau, directeur et trésorier et madame Audrey Arbour, adjointe administrative, sont également présents.

1.0 Ouverture de la séance

Le président souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19 h 20.

**48-06-23 Adoption de l'ordre du jour
2.0**

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas, appuyé par madame Jocelyne Bates, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

**49-06-23 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2023
3.1**

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Roy, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**50-06-23 Nomination à la fonction de lieutenant
4.1**

CONSIDÉRANT QU'une fonction de lieutenant est vacante au sein du groupe d'employés pompiers section SCFP;

CONSIDÉRANT QUE le prochain employé détenant la fonction de pompier éligible sur la liste d'admissibilité du précédent concours a été évalué par le chef de division, opérations et que ce dernier a émis sa recommandation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration nomme M. Christopher Pruneau à la fonction de lieutenant à temps partiel à compter du 15 juin 2023.

M. Pruneau est assujéti à une période de probation équivalente à trois cent quarante (340) heures réellement travaillées, sans que cette période soit inférieure à quatre (4) mois de service continu. Cette période est calculée à partir de la date de la nomination.

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective des pompiers et pompières de la section SCFP pompiers Candiac, en vigueur.

ADOPTÉE

51-06-23
4.2

Embauche de quatre (4) pompiers temporaires du groupe pompiers de l'Association

CONSIDÉRANT les besoins en personnel pour combler les quarts de travail rotatifs ainsi que les remplacements au sein du groupe d'employés pompiers de l'Association ;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de candidatures, un comité de sélection a effectué le processus de dotation en plusieurs étapes et a émis ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Daniel Grenier, appuyé par monsieur Jean-Michel Roy, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration embauche les personnes suivantes à la fonction de pompier temporaire pour un début d'emploi au plus tôt le 19 juin 2023.

1. Charlie Prince Patenaude
2. Guillaume Mollet
3. Maxime Monette
4. Domenico Massimo

Les personnes citées précédemment sont assujetties à une période d'essai équivalente à mille deux cents (1 200) heures travaillées débutant à leur premier jour de travail.

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective des pompiers et pompières de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, en vigueur.

QUE l'ordre d'ancienneté des quatre employés soit celle inscrite à la présente résolution.

ADOPTÉE

5.0 Opérations
Aucun

6.0 Prévention
Aucun

7.0 Juridique
Aucune

8.0 Administration

52-06-23 Adoption de la liste des salaires et de la liste des paiements du mois de
8.1 mai 2023

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Michel LeBlanc, et il est résolu :

D'APPROUVER la liste des salaires au montant de 595 477,11 \$, selon la liste déposée en date du 12 juin 2023 et couvrant la période du 1^{er} au 28 mai 2023;

ET D'APPROUVER la liste suivante de paiements :

- Du 1^{er} au 31 mai 2023, au montant de 1 643 068,95 \$.

Notez que la somme des paiements du mois de mai inclut l'achat d'un terrain à Candiac pour la construction d'une future caserne.

ADOPTÉE

9.0 Affaires diverses et dépôt de documents

Aucune

9.1 Dépôt du rapport d'activités 2022 de la RIAGS

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'activités 2022 de la Régie.

10.0 Affaires nouvelles

Aucune

11.0 Période de questions

Il est procédé à une période de questions. Il n'y a aucune question.

Intervenant	Sujet

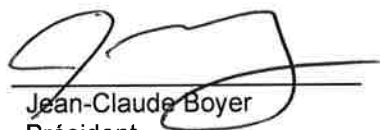
53-06-23

12.0

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et il est résolu de lever la séance à 19 h 23.

ADOPTÉE


Jean-Claude Boyer
Président


Claude Brosseau
Directeur et secrétaire-trésorier